

## S'inscrire au club pour les nouveaux membres nés à partir de 2015.

Nouveau membre ! Lors de votre première visite, il est impératif que vous vous présentiez d'abord au secrétariat.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du mardi 06 octobre. Attention le nombre est limité. Une fois le quota atteint une liste d'attente sera éditée.

Les nouveaux peuvent participer à 2 séances de découverte gratuitement les mercredis 21 et 28 octobre 2020 de 17h30 à 19h00.

### Procédure obligatoire à suivre :

- 1) Se présenter au secrétariat ouvert les mercredis à partir de 16h30 à 19h00.
- 2) Remplir l'attestation sportive pour la saison 2020/2021.
- 3) Une fois la demande acceptée par le club remplir la carte d'affiliation et faire le paiement sur le compte club au plus tard dans les 15 jours à partir de la première participation.
- 4) Ces 2 démarches effectuées (inscription et paiement) l'athlète obtiendra sa licence annuel (dossard 2021) valable du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021, et sera dès lors couvert par la Ligue en cas d'accident tant à l'entraînement qu'en compétition.

## Réinscription au club pour les anciens membres.

- 1) Lors d'un entraînement retirer et remplir l'attestation sportive pour la saison 2020/2021.
- 2) Faire le paiement sur le compte club au plus tard dans les 15 jours à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020.
- 3) Ces 2 démarches effectuées (inscription et paiement) l'athlète obtiendra sa licence annuel (dossard 2021) valable du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021, et sera dès lors couvert par la Ligue en cas d'accident tant à l'entraînement qu'en compétition.

### Liens utiles via le site du club :

Attestation sportive : <http://www.athlecharleroi.be/docs/charte/AttestationLBFA.pdf>

Paiement de la cotisation : <http://www.athlecharleroi.be/gestion/cotisations.pdf>

Grille horaire des entraînements : <http://www.athlecharleroi.be/docs/entraitements/grilleHoraire.pdf>

La charte des membres : <http://www.athlecharleroi.be/docs/charte/chartemembres.pdf>